

Déclaration de la Fédération FO des personnels des Services Publics et des Services de Santé En Préambule du « SEGUR » de la Santé.

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé,
Madame Notat,
Mesdames et Messieurs mes chers collègues,

Oui j'ai bien dit Monsieur le Premier Ministre car cette déclaration était en effet prête pour être lue hier. Si je peux comprendre que les 300 participants ne puissent tous intervenir j'aimerais que vous puissiez, Monsieur le Ministre de la Santé, nous dire quels ont été les critères que vous avez utilisés pour choisir l'interlocuteur représentatif des syndicats siégeant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière puisqu'il semblerait que vous ayez fait ce choix ? En sachant que la symbolique est importante dans le processus que vous avez engagé nous aimerions comprendre.

Il est indéniable que la crise sanitaire sans précédent que nous avons, et sommes toujours, en train de traverser met en exergue les failles et les insuffisances de notre système de santé. Elle a mis à jour les difficultés liées aux manques de financement, qui ont créés des tensions très importantes, tant sur les moyens humains, et pointé les carences sur les flux et les stocks de matériels, et sur certains produits médicamenteux. Ce n'est pas une surprise pour notre Fédération car nous dénonçons depuis des années la situation dans nos communications sans que ceux qui ont exercé le pouvoir depuis, prennent en compte nos alertes.

Cette crise a également permis de démontrer, s'il le fallait encore, l'engagement sans faille et le professionnalisme des personnels de santé dans l'exécution de leurs tâches respectives. Par-delà les personnels soignants, il s'agit bien de l'ensemble des agents hospitaliers et du secteur médico-social qui sont à saluer (administratifs, techniques, médicaux et para-médicaux). Ces personnels ignorés hier dans leurs revendications, sont pourtant aujourd'hui acclamés par la population le soir à 20H00.

Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé, pour tirer, les enseignements d'une crise sanitaire majeure il faut avoir la capacité et la volonté d'oser le changement par des évolutions positives, mais aussi conserver ce qui fonctionne et protège les français des crises sanitaires, économiques et sociales. En effet, la Sécurité Sociale, le Statut de la Fonction Publique, le Service Public Hospitalier, ont démontré leur efficacité et agilité pour répondre à cette crise.

Les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, que vous voulez supprimer par la loi de transformation de la fonction publique à l'instar du secteur privé, ont été très précieux pour organiser la protection des agents contre le virus et

ont été des forces de propositions pour modifier, dans un dialogue social constructif, les organisations de travail. Nous exigeons leur maintien.

La Fédération FO-SPS revendique un changement radical de paradigme sur les dépenses en matière de santé. Elles ne doivent pas être évaluées en coût, mais en investissement.

L'hôpital est un bien public au service de tous quel que soit sa condition sociale, il doit non seulement le rester, mais il doit être renforcé dans l'ensemble de ses prérogatives et de ses missions afin de mieux répondre demain aux besoins de la population.

Pour cela, il apparaît comme une évidence qu'il faut revoir son modèle de financement et mettre un terme à la fois à la tarification à l'activité (T2A) mais également et surtout au principe même d'un ONDAM à la fois restrictif et fermé qui pousse les établissements à toujours plus d'actes mais également à des modes de managements agressifs qui ont des effets délétères sur les conditions de travail et par conséquent sur la prise en charge des malades.

Sur les salaires, la Fédération FO-SPS constate, l'effet négatif de PPCR, l'absence de négociation concernant les grilles indiciaires et le gel de la valeur du point d'indice qui ont eu pour effet d'appauvrir les personnels hospitaliers en diminuant drastiquement leur pouvoir d'achat avec des incidences sur certains personnels qualifiés par manque d'attractivité. Ce n'est bien évidemment pas une prime exceptionnelle en lien avec la crise sanitaire du Covid-19 qui peut compenser cela. Cette prime, par ailleurs, sème la discorde par son aspect inégalitaire.

Notre Fédération revendique, une augmentation générale des salaires pour l'ensemble des corps et grades présents à la fois dans le secteur hospitalier, médico-social, socio-éducatif, mais également dans le secteur de la santé privée.

Au moment où nous allons négocier une augmentation des salaires, et nous souhaitons que ce soit une négociation et non une consultation ou une concertation, notre Fédération revendique également le maintien de la catégorie dite active (A) et surtout le retour de ceux qui en avaient été exclus sous couvert de changement de catégorie de rémunération, comme par exemple les personnels infirmiers en 2010.

C'est pourquoi la Fédération FO-SPS réaffirme que des travaux engagés sur la pénibilité des métiers doivent apparaître en complément et ne sauraient se substituer au maintien de la catégorie active.

La Fédération FO-SPS souhaite également attirer votre attention sur le fait qu'elle ne pourrait sous prétexte d'assouplissement des contraintes horaires, accepter une augmentation du temps de travail à l'hôpital. Il nous semble d'ailleurs utile de rappeler que les personnels des hôpitaux sont déjà soumis à des particularités liées à leurs emplois : horaires atypiques, travail de nuit, travail le week-end, en 12 heures ; les Compte Épargne Temps sont bien remplis et les crédits horaires font légions sur les balances horaires sans espoir de récupération à court terme ... En d'autres termes et pour être très clairs, l'inacceptable serait une remise en cause des 35 H et 32 H 30 pour les personnels de nuit à l'hôpital. Le soi-disant carcan des 35 H n'est pas un problème de nombres d'heures mais une application du protocole de 2002 sans embauche suffisante pour l'appliquer !

Pour la Fédération FO-SPS l'attractivité des professions de santé doit s'appuyer sur le triptyque suivant : rémunération correcte, bonnes conditions de travail, articulation vie privée/vie professionnelle respectueuse des professionnels. Pour y arriver c'est : des moyens financiers et des effectifs en nombre.

La Fédération rappelle que les métiers de la santé ont du sens et que la perte de sens à laquelle il est souvent fait référence ne s'appuie que sur le constat de mauvaises conditions de travail par le fait de ne pas donner les moyens d'exercer correctement sa profession. Fort de ce constat, il est à présent urgent et essentiel de réparer cela en donnant les moyens appropriés.

Sur le financement de la dépendance qui est un enjeu majeur au regard des besoins de notre pays, la Fédération FO s'opposera au principe d'un deuxième jour de solidarité, car une véritable politique de santé y compris en termes de prise en compte de la dépendance ne peut s'appuyer sur la destruction et la suppression d'acquis sociaux quels qu'ils soient.

Sur les contours et le contenu du « Ségur de la santé », la Fédération FO-SPS vous appelle à plus de clarté concernant à la fois le périmètre et les acteurs concernés. A ce titre notre Fédération rappelle les exigences démocratiques en termes de représentativité favorisant le bon fonctionnement de notre pays dans ses institutions. C'est pourquoi elle appelle de ses vœux des négociations exclusives avec les Organisations Syndicales qui par leurs résultats aux élections professionnelles sont à la fois légitimes et représentatives.

Se faisant, elles sont légitimes à pouvoir exprimer les revendications des personnels :

- **Versement de la prime exceptionnelle de 1500 € dans le cadre de la pandémie du Covid-19 à tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière et sans élément discriminant ;**
- **Reconnaissance en maladie professionnelle du Covid-19 pour tous les agents de la Fonction Publique Hospitalière ;**
- **Ouverture immédiate de négociations salariales catégorielles sur les filières ouvrière, technique, soignante et administrative ;**
- **Transmission d'un agenda social hospitalier sur l'avenir de notre système de soins ;**
- **Dégel immédiat de la valeur du point d'indice de la fonction publique et rattrapage de 18 % de perte de pouvoir d'achat ;**
- **Abrogation de la loi sur les retraites après l'activation de l'article 49.3 de la Constitution, à la veille du confinement des citoyens français ;**
- **Augmentation des effectifs dans les EHPADs pour l'obtention d'un ratio d'un agent pour un résident comme prévu par le Plan de Solidarité Grand Age ;**
- **Abrogations des lois dites « Transformation de la Fonction Publique » et « ma Santé 2022 ».**
- **Maintien et extension de la catégorie A dite active en termes d'ouverture des droits à la retraite et le maintien du Code des pensions civiles et militaires, de la CNRACL.**

Paris, le 25 mai 2020